

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PARTIE DU CONTRAT

Le terme client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de « MGC Flo » pour tous travaux , dépannages, entretiens ou mises en route.

Le terme « MGC Flo » désigne le nom commercial de l'entreprise dont le gérant est Mr CABROL Florent.

Le présent contrat établit les relations commerciales entre « MGC Flo » et le client

2. IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Entreprise : MGC Flo

Siège social : Parc d'Activités des Massiés, 33 Rue du Pibol / 81800 Couffouleux

R.C.S : B 488953019 Albi

ATTESTATION DE CAPACITE N°14269 CATEGORIE I DU 01/06/2009.

3. RELATIONS CONTRACTUELLES

Aucun contrat téléphonique, ni oral, ne vaut engagement. Les obligations entre les parties naissent de la signature du « bon pour accord » transmis par le prestataire au client daté et signé. Le prestataire ne débutera aucuns travaux correspondant à la commande avant la réception d'un acompte de 30 % du montant total de la commande.

Pour les dépannages : tout diagnostic sera facturé après réception d'un devis signé avant l'intervention. Si les réparations peuvent être effectuées sur le moment même, celles-ci seront réalisées et facturées après signature d'un devis complémentaire de la part du client final. Si le temps de diagnostic ou de dépannage dépasse le temps de prévu sur le devis initial, un devis complémentaire soumis à acceptation sera transmis au client avant poursuite de l'intervention. Il devra nous être retourner signé pour finir l'intervention.

L'entreprise précisera dans son rapport d'intervention si le client final souhaite conserver les pièces défectueuses ou non.

Dans le cas où ils ne souhaitent pas les conserver, celle-ci seront reprises par la société MGC Flo.

Pour les mises en services : un bon de commande ou devis signé, devra nous être adressé.

Pour les entretiens : la signature du « rapport d'intervention » entraîne la facturation de celle-ci conformément au tarif de l'année en vigueur et aux conditions spécifiques des contrats entre les parties.

La facture émise au client comprend le montant « Toutes Taxes Comprises ».

4. PRIX

Toutes nos offres de prix correspondent au tarif en vigueur et font l'objet d'une date de validité au-delà de laquelle ceux-ci peuvent être modifiés. Les tarifs des mises en service et dépannages sont établis à l'année.

5. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. Sauf stipulation écrite contraire, un retard dans la livraison ne peut, donner droit à l'annulation d'une commande que huit jours après réception par l'entreprise d'une mise en demeure par lettre recommandée du client.

6. GARANTIE

Les garanties constructeurs pour les différentes fournitures seront appliquées.

7. RESERVE DE PROPRIETE

Nous conservons la pleine propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix, des taxes et accessoires. En revanche les risques des marchandises sont transférés au client dès leur livraison sur site

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables à la date d'échéance de celles-ci. Le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraînera, après information par courrier recommandé au client, une pénalité de 5% par semaine de retard.

9. LITIGES

Tous litiges relatifs à la réalisation, à l'interprétation ou l'exécution des présentes et des prestations de l'entreprise seront soumis au Tribunal de Commerce d'Albi (clause applicable aux relations entre professionnels et commerçants).